

## Rapport du jury sur la certification complémentaire « théâtre », session 2013

Maryse ADAM-MAILLET, IA-IPR Lettres et Théâtre BESANÇON

Marc BUSSIERE, IA-IPR Lettres et Théâtre DIJON

Pour la quatrième année consécutive, les académies de Dijon et Besançon ont mis en place une certification commune, poursuivant par là leur collaboration effective quant à l'épreuve de baccalauréat de l'option facultative « théâtre-expression dramatique ».

14 candidats se sont présentés. 8 ont été admis Les notes s'échelonnent de 07 à 20.

Le jury a eu le plaisir d'entendre à plusieurs reprises d'excellentes prestations. Au demeurant, aucune n'a été faible, tous les candidats étant authentiquement investis dans le domaine théâtral. Si tous n'ont pu se voir délivrer la certification, c'est que de jeunes professeurs étaient encore trop peu avancés dans la construction de leur parcours théâtral. Il y manquait encore soit l'expérience du partenariat avec les professionnels, soit la connaissance des textes réglementaires régissant les enseignements et les activités artistiques et culturelles, soit, encore, l'expérience avec les élèves, soit la pratique de spectateur, soit, enfin, la connaissance culturelle du corpus théâtral contemporain et des grandes théories du théâtre. Quelles que soient les lacunes, le jury a pris soin de conseiller les candidats sur les meilleurs moyens de renforcer leurs compétences naissantes et de les encourager vivement à se représenter dans les années qui viennent. Il a pu constater que, ayant tenu compte des recommandations, des professeurs ajournés l'an passé ont très honorablement obtenu la certification à la présente session.

Répétons que la certification se prépare et que le professeur candidat doit faire le meilleur usage du temps de présentation et d'entretien accordé par le jury. Ledit jury a lu avec attention tous les dossiers et les a sous les yeux au moment de l'examen. Il est donc contreproductif de les répéter *verbatim*. L'exposé oral se prépare (un entraînement avec un enregistrement est envisageable) et ne saurait se limiter à une narration d'expérience par le menu. Il n'est pas si aisé qu'on pourrait le penser, lorsque l'on est déjà professeur, de se retrouver en situation d'évaluation. Mais on attend cependant du candidat enseignant l'aptitude à argumenter, à poser les questions, à mettre en perspective, à ne pas esquiver les difficultés inévitables en situation professionnelle. Le professeur ne devrait pas non plus être désarçonné par des questionnements aussi canoniques que ceux qui portent sur les textes réglementaires, sur les spectacles de prédilection, sur les goûts personnels en matière de répertoire théâtral et d'auteurs, sur les ouvrages théoriques de référence : <http://theatre.ac-dijon.fr/spip.php?article129>

Les candidats peuvent compter sur la bienveillance et l'ouverture du jury, ouvert aux choix esthétiques et théoriques personnels, pourvu qu'ils soient étayés et argumentés. Enfin, rappelons que la connaissance de la circulaire qui institue la certification reste un préalable indispensable à la présentation, en tant qu'elle constitue le cahier des charges du jury : <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>